Compte-Rendu du CA du 4 Octobre 2022

La séance est ouverte à 17h40 avec 16 participants (Quorum atteint) et une personne invitée.

Adoption du CR du précédent CA malgré les réserves sur la forme soulevées par certains membres de l'assistance (12 voix pour et 4 abstentions)

Arrivée d'une personne supplémentaire, le nombre de participants est de 17.

La présence de la représentante du GRETA a pour incidence que le déroulé de l'ordre du jour est modifié. La séance démarre donc par l'étude des documents concernant le GRETA.

Premier point : la DBM (Décision Budgétaire Modificative)
Le Chiffre d'affaire est en baisse de 1 million d'euros, en raison de ruptures de contrats ou d'annulations de formations. Néanmoins, il reste excédentaire cette année encore.

Passage au vote : 13 voix pour, et 4 abstentions.

Deuxième point : Contrat de dératisation du local de la rue Fornier ; 17 voix pour

Troisième point : Dossier BPJEPS Découverte du littoral
Convention de partenariat avec le collège Virebelle de La Ciotat, permettant les entrainements des stagiaires sur le plan sportif.

Passage au vote : 17 voix pour

Quatrième point : Courrier du Recteur concernant l'harmonisation des pratiques RH des établissements supports de GRETA
Bonification accordée aux coordonnateurs sur une mission donnée : majoration indiciaire de 15 points applicable sur la durée de la mission.

Passage au vote : 17 voix pour

Les dossiers concernant le GRETA étant épuisés, la représentante du GRETA quitte l'assemblée.

Bilan de la rentrée scolaire :

Le Proviseur informe que le bilan est positif et qu'excepté un professeur qui n'avait pas été remplacé (mais qui l'est depuis), il y avait un enseignant présent devant chaque élève.

Les emplois du temps semblent satisfaisants (d'un point de vue élèves, professeurs et parents) et l'ambiance au niveau des élèves est pour l'instant sereine.

Néanmoins, **le problème majeur reste la baisse de la dotation d'AED** : il y a 2 postes d'AED qui n'ont pas été pourvus malgré les demandes et audiences accordées. Le lycée souffre d'une sous dotation à l'internat, liée à l'hébergement d'élèves extérieurs au lycée Jean Perrin. La réponse du Rectorat est une proposition de collégialité avec les lycées partenaires du secteur pour récupérer l'équivalent de 2 équivalents temps plein d'AED. Le proviseur va réunir ses collègues mais il y a un risque que certains établissements sortent du dispositif

Les parents délégués interpellent le proviseur pour savoir comment sont attribués les postes d'AED et surtout, s'il est possible d'avoir une cartographie de l'ensemble des postes sur l'académie.

Le proviseur répond aux parents que la clé de répartition des AED sur l'académie prend en compte plusieurs éléments, en particulier le nombre de demi-pensionnaires et que la fermeture du self l'an dernier pour les travaux de rénovation n'avait pas été prise en compte. De plus, les formules proposées au lycée (2 jours, ticket...) pénalisent aussi le lycée dans ce calcul.

La fréquentation du self est en hausse forcément et le nombre de demi-pensionnaires est de 680 environ contre 250 l'an dernier. Il y a environ 1300 repas par jour servis actuellement. Le nombre de repas froids est aussi en augmentation, car cela permet à des élèves ou étudiants de manger rapidement, lorsque la pause méridienne n'est que d'une heure.

Autre point abordé : l'autoévaluation du lycée

C'est un complément du Projet d'établissement et cette autoévaluation va être menée à la demande du proviseur.

Il s'agit d'un questionnaire de 40 questions environ, qui sera envoyé aux parents d'élèves, aux élèves et au personnel du lycée, toutes catégories confondues, par le biais d'Atrium. Les réponses sont attendues avant les vacances de Toussaint pour être analysées courant novembre. Il faut faire ressortir de cette analyse, une problématique et une seule, et rédiger un rapport d'ici la fin décembre.

Ensuite, ce rapport interne sera étudié par un « collège extérieur » et des observations seront effectuées au sein de l'établissement.

L'enjeu, dans cette première phase, est le taux de participation de l'ensemble des personnes concernées...

Enfin, le Proviseur rappelle au parents le projet d'évaluation des élèves qui a été établi l'an dernier, et qui a été mis à jour puisque la session du bac 2023 devrait être « normale ».

Pour rappel, le contrôle continu dans certaines matières du baccalauréat implique que les élèves aient un certain nombre d'évaluations sur le semestre, et un taux d'absentéisme important entrainera une mention « non évalué », décidée en conseil de classe, sur le bulletin. L'élève devra donc passer une épreuve de rattrapage qui sera la note finale comptabilisée pour l'examen.

Mme Boyer reprend la parole pour la partie budget et « conventions »

Premier dossier : la DBM du lycée. L'augmentation du coût de l'énergie, du coût du papier et la gestion des déchets entrainent des surcoûts. Par contre, la région prendra à sa charge le changement des serrures de l'internat, ce qui permet de transférer 20 000 euros du service ALO au service AP qui étaient initialement prévu pour l'achat des serrures.

Vote : 17 pour

Différents contrats et conventions sont alors examinés.

- Convention Air Bel- Lycée : accueil de joueurs mineurs (entre 6 et 8) à l'internant.

Vote : 17 voix pour.

- Convention UMN (Université des Métiers du Nucléaire) et le lycée : la filière du nucléaire est en tension sur certains métiers et propose donc des bourses afin de motiver et fidéliser certains étudiants. Les filières concernées sont les métiers de l'électricité, de la maintenance, de l'usinage et de la chaudronnerie.
  Les critères d'attribution de ces bourses se font en deux étapes : sélection des dossiers par un jury interne au lycée puis attribution par un jury composé d'un industriel de la filière et un représentant du lycée, à l'issue d'un entretien oral des candidats sélectionnées.

  Vote : 13 pour, 4 contre

- Convention SMUC-Lycée : reconduction ; utilisation des locaux sportifs
  Vote : 17 pour

- Convention Licence-Pro Lycée : reconduction. Vote 17 pour

- Médiateurs DUNES : reconduction du programme. Vote 17 pour

- Avenants aux marchés Céréales et Produits laitiers avicoles: prise en compte de la revalorisation des prix du marché (à la hausse bien sûr !). Vote 17 pour

- Conventions logements : par nécessité de service ou par convention d'occupation précaire. Remarque faite sur la disparité de la valeur locative des appartements ; cette dernière est établie par le cadastre, et est liée à des critères bien particuliers.

  Vote 17 pour

Mme Boyer présente ensuite les différents **voyages et sorties** mis à l'ordre du jour :
Paris-Cordées de la réussite ; Chalon sur Saône ; Milan ; Théâtre de la Joliette
Vote : 17 pour

Présentation par le proviseur de la nécessité de l'ouverture d'un compte Instagram pour la gestion des projets ERASMUS. Les modérateurs seront les responsables de la section EURO (Mmes Poujol et Martinez) et il y aura obligation d'autorisation écrite pour le droit à l'image des élèves et participants.
Vote : 17 pour

Enfin, Mme Boyer présente les différents DONS mis à l'ordre du jour :
Don de matériel par Nucléaire Sud au lycée (ordinateurs) ; Don et réaffectation de dons (non dépensés) en faveur du projet Eloquentia ; Don à la MDL de 3000 euros pour la gestion du bureau
Vote : 17 pour

Les différents points de l'ordre du jour sont épuisés. La séance est levée à 19h15.